



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Le Président**

Madame Elisabeth BORNE  
Ministre  
MINISTERE DE LA TRANSITION  
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
Hôtel de Roquelaure  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS 7

Nos réf. : DT18 I5421 L72616

Le Conseil régional, le **18 DEC. 2010**

Madame la Ministre,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes pilote les SDA-ADAP Rhône-Alpes et Auvergne, approuvés respectivement le 24 mai 2016 et le 22 décembre 2015 par l'Etat. La mise en accessibilité de l'ensemble des gares du territoire représente un budget estimé à 174 M€ sur le périmètre ferroviaire, avec des modalités de financement différentes selon le périmètre géographique concerné.

Pour ce qui concerne la partie Rhône-Alpes du territoire (environ 160 M€), un certain nombre de principes de financement avaient été prévus dans le SDA-ADAP, rédigé conjointement avec les services de l'Etat. Ces principes sont notamment :

- des financements Etat et Région destinés à la fois aux gares nationales et régionales,
- une parité des financements entre l'Etat et la Région,
- pas ou peu de financements SNCF, afin de ne pas impacter la redevance quais.

Pour ce qui concerne la partie Auvergne (environ 14 M€), il était prévu que l'Etat financerait en intégralité les gares nationales, et les gares régionales à hauteur de 25%.

Ces règles ont pu être respectées jusqu'à présent, avec des sommes mobilisées pour chaque gare relativement faibles (phase étude essentiellement).

Avec le démarrage des travaux, des crédits plus importants sont à prévoir. Or, pour ses propres financements (AFITF et CPER), l'Etat applique des règles qui n'avaient pas été envisagées précédemment, à savoir :

- pour l'AFITF, un plafond de participation par gare (25% jusqu'à concurrence de 2 M€ pour chaque gare régionale ; 2 M€ pour chaque gare nationale),
- l'impossibilité de cumuler des fonds CPER et AFITF sur un même projet.

Sur la période 2021-2024, ces nouvelles règles conduiraient l'Etat à diminuer sa participation d'un montant de près de 23 M€ qui serait alors à financer par la Région. Cette situation n'est pas acceptable dans un contexte où la Région applique, sans en avoir la maîtrise, les prescriptions juridiques en matière d'accessibilité décidées par l'Etat.

Je vous remercie donc de bien vouloir me confirmer très rapidement que l'Etat respectera, dans la durée, les engagements pris initialement :

- d'une part, en mobilisant davantage de moyens (afin de maintenir le principe de parité des financements dans le périmètre Rhône-Alpes),
- d'autre part, en abrogeant les règles de plafonnement et de non cumul des financements instaurées unilatéralement.

De son côté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit une enveloppe budgétaire d'un peu plus de 7 M€ sur l'exercice 2019 au titre de la mise en œuvre des SDA-ADAP. Ce budget est construit dans l'hypothèse où l'Etat respectera bien les principes de financement initiaux.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ